

# COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2013

### PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, P. BALVAY, A. BONIN, I. CHARRY, O. FELTIN, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, P. HABERTHUR, M. LEBLANC, I. MASSON, A. PENSIVY, L. POMMIER  
Absents excusés : V. BENLALLI, P. FERREIRA

### OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 22 OCTOBRE 2013

Néant.

### FINANCES ET GESTION

#### Intercommunalité

La commune participe aux travaux de la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de compétences) chargée, au sein de la C.A. Beaune Côte et Sud, de chiffrer les coûts des transferts de compétence entre communes et communauté d'agglomération. Une première réunion a eu lieu le 29 octobre. La suivante est fixée au mercredi 27 novembre à 18h00 à Beaune. M. Mariam DELSANTE, directeur financier, y présentera le résultat de ses calculs sur les incidences à prendre en compte pour le rattachement des communes de Change et de Saint Loup Géanges.

M. le Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône a organisé le 26 novembre une réunion entre toutes les parties concernées par le transfert des compétences en matière de déchets et d'eau. Le maire en a fait rapport au conseil : le transfert de compétences est immédiat à la date de rattachement des communes, celles-ci n'ayant plus alors de délégué dans le SIRTOM de Chagny et dans le S.I.E. de la Basse-Dheune. Dans ce deuxième cas, la fonction de président occupée par Bernard LACOMBRE et le contexte d'un important projet de perfectionnement de l'usine de traitement d'Allerey-sur-Saône posent un problème particulier qui peut être solutionné par une délégation de Bernard LACOMBRE faite par une autre commune ou par la C.A. Beaune Côte et Sud, à condition que celle-ci adhère au S.I.E.

Dans un premier temps, l'important est la validation du rattachement des deux communes, sur laquelle la ville de Beaune se déterminera le 12 décembre prochain en séance ordinaire du conseil municipal ; le fait que la ville de Beaune dispose de la minorité de blocage de 25 % (elle dépasse seule ce pourcentage de la population de la C.A.) rend ce vote décisif.

#### C.C.A.S.

La commune compte 144 personnes de 70 ans et plus. 70 participaient au repas du 3 novembre, qui a coûté 2.424 €, soit 31,48 € vins inclus pour chacun des 77 repas servis aux invités, représentants de la commune et serveurs.

Le cadeau de fin d'année concernera les absents à ce repas, soit 6 couples et 25 personnes seules. Le budget auprès du fournisseur GAMM VERT a été maintenu à la hauteur de 31 € par couple et 21 € par personne seule. La livraison sera effectuée le 16 décembre.

#### Personnel

Les primes de fin d'année ont été maintenues à la hauteur et dans les règles d'attribution antérieures ; elles s'étagent de 100 à 350 € (maximum pour un emploi à temps complet et sans absence).

Le mode de rémunération du personnel (fixe et prime) sera conservé lors du rattachement à la C.A. Beaune Côte et Sud pour le personnel en charge du secteur périscolaire (restaurant et centre de loisirs).

#### Elections municipales

Les conseillers ont tous reçu un mémento établi par la préfecture de Saône-et-Loire qui détaille toutes les nouvelles conditions qui vont s'appliquer lors du scrutin des 23 et 30 mars 2013.

Les principales modifications concernent le passage de 15 à 19 conseillers, lié à l'évolution de la population d'une part et au scrutin de liste, nouvelle règle nationale pour les communes de plus de 1.000 habitants, d'autre part. Le scrutin de liste, assorti d'une déclaration préalable de candidature individuelle et de liste, exclut tout vote pour un candidat non déclaré, tout panachage de liste et rend nul tout bulletin avec une mention quelconque, un nom barré ou un nom ajouté. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour, il est organisé un second tour où seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des

modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour à la proportionnelle partielle avec prime majoritaire à la liste arrivée en tête

## **URBANISME ET TRAVAUX**

### **Patrimoine foncier**

Le conseil décide, à la majorité simple de 8 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, d'exercer le droit de préemption urbain de la commune sur les parcelles cadastrées section A, n° 474 de 959 m<sup>2</sup>, n° 475 de 654 m<sup>2</sup>, et n° 607 de 78 m<sup>2</sup> sises à l'angle des rues Fleurant et Pierre Carillon, représentant une superficie totale de 1.691 m<sup>2</sup>.

### **Urbanisme commercial**

La société CARREFOUR a confirmé la faisabilité d'une supérette Carrefour Contact d'une surface de vente de 670 m<sup>2</sup>, organisée pour la livraison aux domiciles des personnes âgées et dotée d'une station de distribution de carburants, en privilégiant le carrefour entre les D 239 et D 970 en entrée nord de la commune. La société doit programmer pour les élus une visite d'une réalisation identique à Montferrand-le-Château (25) dans le courant du mois de décembre. Après proposition par la commune d'un prix de terrain viabilisé d'une surface totale de 5.000 m<sup>2</sup>, le projet sera soumis au comité d'engagement financier du groupe au printemps prochain.

L'ancienne boulangerie sise en place de l'église à été acquise par M. PITERS, de Beaune, qui prévoit d'y créer trois logements locatifs à loyers modérés.

### **Radars pédagogiques**

La commune s'est vue attribuer une subvention de 1.719 € au titre des amendes de police pour l'installation des 5 radars pédagogiques.

### **Assainissement**

L'entreprise HUMBERT réalise actuellement au titre du programme inscrit au budget de l'année 2013 les busages pour eaux pluviales et les extensions de réseaux d'assainissement des eaux usées de la rue Jean-Baptiste Cautin (route de Verdun) pour un montant de 64.602 € H.T. et le busage du fossé sud de la rue du Clozeau depuis la D 970 jusqu'à la propriété Blanchard pour un montant de 16.325 € H.T.

### **Réseau électrique**

Le conseil accepte à l'unanimité le devis ERDF de 1.535, 36 € H.T. pour un renforcement du réseau d'alimentation électrique de la rue du Parc.

## **COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES**

### **Calendrier du 1° trimestre 2014**

En fonction des échéances électorales de mars 2014 (23 mars pour le premier tour et 30 mars pour le second tour éventuel), les dates des réunions de conseil municipal n'ont été arrêtées que pour le premier trimestre : 28 janvier - 25 février - 25 mars (vote du budget).

### **Information**

Le prochain bulletin d'information municipal sera édité pour Noël.

## **FORET ET ENVIRONNEMENT**

### **Forêt communale**

Le tirage au sort des 28 lots de l'affouage communal se déroulera en mairie le 29 novembre à 18h00.

### **Environnement industriel**

Le conseil accepte sans réserves et à l'unanimité le projet d'extension de la société APPE de Sainte-Marie-la-Blanche consistant à accroître de 50 % la capacité de son usine de recyclage de plastique PET pour bouteilles, à consommations totales d'eau et d'électricité inchangées.